

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 février 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 12 février 2026
à 20h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2026

1- Finances locales : convention relative à l'aide financière du Département de la Charente-Maritime

2-Finances locales : paiement de facture en l'attente du budget

3- Finances locales : remboursement de frais

4- Finances locales : fonds de concours CDC Cœur de Saintonge

5- Finances locales : subventions communales

6-Domaine et patrimoine : Convention avec le SDEER pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique

7- Domaine et patrimoine : installation d'un poste de transformation rue de la Roussellie

8-Fonction publique : création d'un poste contractuel d'adjoint technique

9- Fonction publique : modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif

10- Fonction publique : création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet

11- Fonction publique : tableau des effectifs

12- Fonction publique : délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (rifseep)

13-Voirie : intégration dans l'inventaire de la voirie communale de la rue des Tournesols

14-Voirie : transfert dans la voirie communautaire de la rue des Tournesols

Questions diverses

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

Le douze février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Absent : M. CRESPIN François.

Secrétaire de séance : Mme OGER Isabelle.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2026, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

1-FINANCES LOCALES : CONVENTION RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

12.02.2026.01

Madame le Maire présente la convention établie par le Département de la Charente-Maritime relative à la subvention pour l'aménagement du parc de la Mairie dans le cadre du PACT 17.

Elle définit les modalités de versement de cette subvention ainsi que les engagements de deux parties (Département et commune de Saint Sulpice d'Arnoult).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention attributive de subvention pour les travaux d'aménagement du parc de la Mairie transmise par les services du Département de la Charente-Maritime et autorise Madame le Maire à la signer.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2-FINANCES LOCALES : PAIEMENT DE FACTURE EN L'ATTENTE DU BUDGET

12.02.2026.02

Le Conseil Municipal peut décider d'engager, de liquider et surtout de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de mandater la dépense suivante en investissement : frais de notaire pour l'acquisition de la Rue des Tournesols (reports insuffisants)

<i>Dépense</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
Frais de notaire	Me Rivière	1 400.00 €

Après délibération le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater ladite dépense qui sera reprise au budget 2026.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3-FINANCES LOCALES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

12.02.2026.03

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a dû engager des frais lorsqu'il n'a pas été possible de régler par mandat administratif, elle sollicite le remboursement de ces frais :

Lyliane Signat, maire	Carte cadeau – cérémonie des vœux (<i>facture Décathlon</i>)	50.00 €
-----------------------	--	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu des justificatifs des dépenses présentés, décide de rembourser les frais engagés par Mme Signat.

Vote du conseil : pour : 8 contre : 0 abstention : 1

4-FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS CDC CŒUR DE SAINTONGE

12.02.2026.04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16, et après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur les besoins supplémentaires en travaux de voirie communautaire réalisés par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge (travaux rue des Tournesols),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

--décide de verser à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge un fonds de concours pour l'année 2026 d'un montant de 20 000.00 €.

--autorise Madame le Maire à signer la convention à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5-FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS COMMUNALES

12.02.2026.05

Le Conseil attribue les subventions suivantes :

----- Carrefour de l'Amitié	500.00 €
----- Confrérie de la Mojhette	100.00 €

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6-DOMAINE ET PATRIMOINE : CONVENTION AVEC LE SDEER POUR LE PASSAGE D'UNE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE

12.02.2026.06

Madame le Maire informe le Conseil que suite aux travaux de renforcement HTA-BT « rue de la Cure » (dossier ER 408.1010), il convient d'établir une convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique avec le SDEER ;

Travaux : passage d'un câble souterrain sur les parcelles communales sises rue de la Cure : C 565 – C 566.

Madame le Maire donne connaissance du tracé de la ligne électrique et de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7-DOMAINE ET PATRIMOINE : INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION RUE DE LA ROUSSELIE

12.02.2026.07

Le SDEER a sollicité la commune pour l'installation d'un poste de transformation de type PSSA sur la parcelle communale C 816 située rue de la Rousselie.

Madame le Maire donne connaissance du projet et de son insertion dans l'environnement.

Le Conseil Municipal valide l'installation de ce poste de transformation.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8-FONCTION PUBLIQUE : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE

12.02.2026.08

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), du 26 janvier 2026 au 28 février 2026, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, du 1^{er} au 31 mars 2026

Durée hebdomadaire de travail : 35h00

- Services techniques : voirie, espaces verts, entretien des bâtiments...
- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 366 (*Décret 2023-519 du 28 juin 2023*)
- Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

9-FONCTION PUBLIQUE : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

12.02.2026.09

Considérant l'augmentation du volume de travail dans le service administratif, Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif : il passera de 16h00 à 20h00 par semaine. S'agissant d'une modification supérieure à 10% du temps de travail initial l'avis du Comité Social Territorial est requis avant la décision définitive du Conseil.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de Madame le Maire et la charge de solliciter l'avis du Comité Social Territorial.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

10-FONCTION PUBLIQUE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

12.02.2026.10

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre des avancements de grade.

Madame le Maire propose donc au Conseil la création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise territoriale en raison d'une promotion interne

-- décide la création, au 1er juin 2026, d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet (10h00/semaine),

--précise qu'à cette même date le poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet (ST5 au tableau des effectifs) sera supprimé des effectifs communaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

11-FONCTION PUBLIQUE : TABLEAU DES EFFECTIFS

12.02.2026.11

Suite aux derniers mouvements du personnel communal, le tableau des effectifs est mis à jour. Au 1^{er} juin 2026, il s'établira comme suit :

N° de délibération portant création ou modif. du temps de travail	Grade ou emploi		Catégorie	Effectif	Service	Temps de travail
	SECTEUR ADMINISTRATIF					
14.09.2023.03.1	Rédacteur principal 1ère classe	SA1	B	1	Secrétariat	35h00/semaine
	Agent administratif territorial	SA3	C	1	Secrétariat	20h00/semaine
	SECTEUR TECHNIQUE					
12.02.2026.10	Agent de maîtrise territorial	ST9	C	1	Garderie-entretien locaux	10h00/semaine
14.09.2023.02	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ST4	C	1	Voirie	16h00/semaine
24.10.2023.01	Adjoint technique territorial	ST7	C	1	Cantine-garderie-entretien locaux	30h10mn/semaine
11.04.2025.04	Adjoint technique territorial	ST8	C	1	Cantine	25h30mn/semaine

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

12-FONCTION PUBLIQUE : DELIBERATION CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

12.02.2026.12

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale, pour différents cadres d'emplois. Il se substitue aux régimes institués antérieurement.

Il appartient au Conseil, de déterminer les modalités d'instauration du RIFSEEP. Le Conseil valide le projet de délibération qui sera transmis au Comité Social Territorial pour avis avant la décision définitive du Conseil.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

13-VOIRIE : INTEGRATION DANS L'INVENTAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE DES TOURNESOLS

12.02.2026.13

Par délibération du 18 mars 2025, le conseil municipal a engagé l'acquisition des terrains manquants pour que la rue des Tournesols soit entièrement publique (une partie étant encore privée). Les propriétaires ont accepté de céder le terrain nécessaire à l'euro symbolique. L'acte notarié a été signé et le terrain est désormais propriété communale.

La voie à classer est déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations de la rue. Après classement, son usage sera identique. Aucune enquête publique n'est donc nécessaire pour procéder à ce classement.

Madame le Maire demande au Conseil d'intégrer au domaine public communal la partie nouvellement acquise de la rue des Tournesols (70ml).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'intégrer au domaine public communal la partie nouvellement acquise de la rue des Tournesols.

La rue des Tournesols, dans son intégralité, mesure 178 mètre linéaires.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

14-VOIRIE : TRANSFERT DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DE LA RUE DES TOURNESOLS

12.02.2026.14

Suite à l'intégration de la partie nouvelle acquise de la rue des Tournesols dans le domaine public communal, Madame le Maire propose de l'inclure dans la liste des voies transférées à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de transférer dans la voirie communautaire la rue des Tournesols dans son intégralité (178 ml).

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

--SDEER : dans le cadre des travaux d'extension du réseau rue des Bernards et un renforcement HTA rue de la Cure et de la rue du Lavoir par le SDEER, il est prévu l'installation d'un fourreau pour un éventuel éclairage public futur pour un montant de 267.79 €.

--Faire une demande de dépannage auprès du SDEER pour l'éclairage rue de la cure.

--Compte rendu de la réunion de restitution de l'inventaire des zones humides du lundi 9 février 2026. Le compte-rendu sera transmis par mail à l'ensemble du Conseil.

--Demande d'implantation d'un food truck kebab : un rendez-vous sera pris en mairie pour étudier cette demande.

--Brigades vertes : date d'intervention : -du lundi 30 mars au vendredi 03 avril 2026
-du lundi 1er juin au vendredi 05 juin 2026

--Nouveau n° complémentaire rue du Moulin pour la propriété de Mme Desavre : le 1A est proposé et accepté.

--Une panne informatique nationale empêche l'édition des CFU 2025 (compte financier unique). Il ne pourra donc pas être voté avant le budget 2026.

--Dans la continuité du local participatif, Madame le Maire évoque la possibilité de créer un pôle multiservices.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,
SIGNAT Lyliane

Le secrétaire de séance,
OGER Isabelle